



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 16 juin 2016**

Délibération n°2016-018

Constitution d'un groupe de travail « Réseau des ports »

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2015/003 de la séance du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 12 mai 2015 relative aux modalités de constitution et de cadrage d'un groupe de travail du Parc naturel marin du golfe du Lion

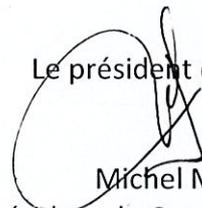
CONSIDERANT que les membres du conseil de gestion confirment l'intérêt pour le parc naturel marin de mener une réflexion sur le réseau des ports,

Article unique

Le conseil de gestion approuve la constitution du groupe de travail « réseau des ports».

La composition de ce groupe de travail sera validée lors de la prochaine réunion du bureau et son fonctionnement en sera alors précisé. L'animation de ce travail est confiée à S. CAUNEILLE en lien avec l'équipe technique du parc naturel marin.

Le président de séance



Michel MOLY

Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion

